



Réponse d'Euromontana à la consultation sur l'avenir de la PAC

25 janvier 2011

Résumé des principaux points

Euromontana :

- rappelle son **attachement à une politique agricole et de développement rural commune et forte**, dotée d'un budget conséquent ;
- soutient préférentiellement les orientations proposées dans le **scénario 2 « Intégration »**, **à condition qu'il soit assorti concrètement de vrais objectifs territoriaux et environnementaux**, et s'oppose aux autres scénarios, synonymes soit de statu quo inacceptable devant la demande de changement exprimée (scénario statu quo et 1), soit de démantèlement des outils de marché dommageable aux filières fragiles (scénario 3) ou carrément à la viabilité de l'agriculture (scénario pas de politique) ;
- demande le **renforcement conséquent des propositions concernant l'approche territoriale** et le **développement équilibré des territoires** et notamment :
 - demande à ce que la Commission **soit porteuse d'un projet fort et ambitieux pour les zones rurales et de montagne**, passant par une politique de développement rural forte comme par un projet constructif et engagé envers les zones rurales et les territoires spécifiques dans la politique de cohésion ;
 - insiste sur la nécessité de renforcer la **coordination des politiques européennes** ayant un impact sur les zones rurales (PAC, politique de cohésion) pour permettre de financer, via des **approches pluri-fonds** et à des **échelles de programmation pertinentes** (régional, infra-régional, inter-régional, massifs...), des **stratégies de développement intégrées** ; Cette coordination doit faire l'objet d'une exigence de la Commission européenne envers les Etats membres ;
 - invite la Commission à **rendre obligatoire la mise en œuvre d'une politique de montagne intégrée utilisant de façon ciblée une partie conséquente des outils mis à disposition** (composant du système de paiements directs relatifs aux zones à contraintes naturelles, paiements couplés, aides aux zones défavorisées du deuxième pilier) et allouant un budget en phase avec l'importance de ces territoires ;
 - demande à ce qu'un **paquet de mesures soit proposé pour les zones de montagne**, paquet de mesures qui pourra être mis à disposition des programmes intervenant dans les zones de montagne, les autorités de gestion de ces programmes pouvant retenir de façon **flexible** les mesures les mieux adaptées à leur contexte ;
 - insiste sur le rôle fondamental des **petits agriculteurs**, des **petites structures** et des **pluri-actifs** dans l'équilibre économique des territoires dans lesquelles les activités économiques sont étroitement inter-reliées ;
 - invite à préciser comment la révision du régime des aides pour les zones défavorisées s'intègre dans ces nouvelles propositions et dans le nouveau libellé « Zones à contraintes naturelles » ; s'inquiète notamment de la relation piémont-montagne ;

- appelle à un **rapprochement des orientations prises dans le cadre de la politique agricole commune et dans le cadre du paquet qualité et en particulier** :
 - demande à ce que l'attention portée aux agriculteurs et aux communautés de montagne dans le cadre des second et premier piliers de la PAC soit complétée par la **proposition d'un terme optionnel qualité « produit de l'agriculture de montagne »** créant un segment de marché spécifique dédié aux produits alimentaires produits et transformés en montagne et permettant aux consommateurs de discriminer positivement ces produits ;
 - demande à la Commission de tenir compte des propositions issues du projet européen EuroMARC concernant les **besoins des acteurs des filières agro-alimentaires pour une structuration des filières permettant de tirer pleinement parti des caractéristiques spécifiques des produits de montagne et d'assurer un retour de valeur ajoutée** : capital humain, innovation, ingénierie de projet, marketing, promotion... ;
 - appelle de manière générale la Commission européenne à **jouer pleinement son rôle dans la mise en place des définitions et principes permettant de valoriser les biens publics produits** par certains systèmes d'exploitations à travers une valeur ajoutée sur les produits venant compléter les soutiens publics sous forme de paiements directs ou de soutiens contractuels ;
- attire **l'attention sur l'importance clé des espaces pastoraux**, fortement producteurs de biens publics, et sur leur avenir, dans un contexte économique difficile : le renouvellement des générations d'éleveurs et de bergers est incertain et appelle à des mesures particulières les concernant dans les deux piliers (paiements écologiques, paiements couplés, soutien spécifique pour les zones à contraintes naturelles, mesures agro-environnementales, soutiens aux investissements pour les infrastructures et l'animation foncière...) ;
- invite la Commission à **renforcer sensiblement les propositions concernant la régulation des marchés et la gestion des risques**, l'organisation des producteurs et le rôle des interprofessions, dans l'intérêt de l'ensemble des agriculteurs et notamment des agriculteurs de montagne, qui en cas de crise et lorsqu'ils opèrent sur des marchés concurrentiels (exemple du lait de consommation), sont plus fragiles encore que tous les autres ;
- appelle pour les paiements écologiques du premier pilier comme pour les paiements pour services environnementaux, à adopter une **approche simple qui rémunère les services rendus par les systèmes producteurs de biens publics et qui ne soit pas restreinte à la compensation des surcoûts engendrés par des changements de pratiques** ;
- recommande d'adopter, pour l'ensemble des mesures des deux piliers, une approche basée sur des **engagements de long-terme** (au moins 7 ans) permettant aux bénéficiaires d'élaborer des projets d'exploitation viables et de modifier leur gestion d'exploitation avec une certaine sécurité en ce qui concerne les rémunérations versées en récompense des services rendus.